



VILLE D'AUCHY-LES-MINES

Département du Pas-de-Calais – 62138

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 95/2025

PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION EN DOUBLE SENS CYCLABLE DANS LES ZONES 30KM/H (contre sens de circulation)

Monsieur le Maire de la commune d'Auchy-les-Mines

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2213-6,
VU le Code Pénal et notamment son article R. 610-5,
VU le Code de la route notamment l'article R.110-2, l'article R112-28-1,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I,
VU le décret 2008-754 du 30 juillet 2008 portant diverses dispositions de sécurité routière et introduisant notamment dans le code de la route la généralisation des doubles sens cyclables dans les zones 30km/h ou dans les zones de rencontres,

CONSIDERANT qu'il convient d'interdire la circulation des cyclistes en double sens cyclable dans les rues trop étroites ou avec un flux de circulation trop important,

CONSIDERANT qu'il a lieu de prendre les mesures de police de circulation, de prendre en compte toutes mesures propres à assurer le déplacement et la sécurité des usagers en général et des cyclistes en particulier,

ARRÊTE

Article 1 -

Les voies à sens unique à 30km/h ou en zone 30km/h interdites au double sens cyclable sont les suivantes :

- Rue Ignace Humblot de la Place Jean Jaurès à la rue Edmond Grenier
- Rue Edmond Grenier
- Rue Marceau Gloriant
- Rue Emile Basly de la rue du Bois à la rue Ignace Humblot
- Rue des Noisetiers
- Rue Alphonse Daudet
- Rue du 14 Juillet de la rue Alphonse Daudet au 1 Rue du 14 Juillet

Article 2 -

Cette interdiction sera matérialisée par la pose de signalisation.

Article 3 -

Tout infraction constatée au présent arrêté pourra faire l'objet d'un procès-verbal.

Article 4 -

- Le Commissaire Divisionnaire ALOE Benoît du Commissariat de Béthune
 - Le Responsable du Commissariat D'AUCHY-LES-MINES Monsieur DREGOOTE Mickael
 - La Police Municipale D'AUCHY-LES-MINES
- Sont chargés chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée :
- Aux services techniques

Fait à Auchy-Les-Mines,
Le 21 Mars 2025



Monsieur le Maire


Jean-Michel LEGRAND.